

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa  
Institut national du cancer

#### **Décision du 26 octobre 2015 portant délégation de signature au sein de l'Institut national du cancer**

NOR : AFSX1530822S

La présidente de l'Institut national du cancer,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-1 ;

Vu le décret du 27 mai 2011 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer ;

Vu l'article 11 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer approuvée par arrêté interministériel en date du 6 août 2013 ;

Vu l'article 11 du règlement intérieur de l'INCa du 18 décembre 2014 ;

Vu la décision du 30 mai 2011 investissant M. BOUSQUET d'une délégation de signature,

Décide :

M. Philippe-Jean BOUSQUET, responsable du département observation, veille, évaluation, est investi d'une délégation de signature aux fins de signer les actes ou documents suivants, dans la limite des attributions du département :

1. Dans le cadre de la commande publique :

- l'ensemble des actes juridiques et matériels relatifs aux achats d'un montant inférieur ou égal à 30 000 € (HT) ;
- les certificats de service fait jusqu'à 30 000 € (HT).

2. Dans le cadre des frais de mission et déplacement :

- les ordres de mission, les avis de réunion et les convocations des intervenants extérieurs ;
- les ordres de missions en France métropolitaine d'un collaborateur ;
- les états de frais d'un collaborateur.

La présente délégation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et annule et remplace la délégation susvisée. Elle prend fin dès qu'un changement se produit soit dans la personne du délégant, soit dans celle du délégataire. Elle sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 26 octobre 2015, en trois exemplaires.

*La présidente,*  
A. BUZYN